



LES TROPHEES DU VELO 2009

Organisés par le Comité de Promotion du Vélo

**Collectivités territoriales, associations, entreprises,
vous avez jusqu'au 17 septembre 2009 pour concourir
à l'édition 2009 des trophées du vélo !**

Parrainé par la Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo, ce concours est organisé par le Comité de Promotion du Vélo. Il vise à récompenser des actions en faveur de l'usage du vélo dans trois de ses composantes : pratique, utilitaire, loisir & tourisme.

L'objectif est de faire connaître et d'encourager une ou plusieurs réalisations entrant dans une démarche globale en faveur du développement de l'usage du vélo, qu'il s'agisse d'actions déjà réalisées ou d'actions en cours de réalisation.

Pour vous inscrire : retournez la fiche de candidature ci-jointe dûment renseignée ainsi que les informations complémentaires

—> par mail à **tropheesduvelo2009@orange.fr**

—> par courrier à Claude Lisbonis Communication
10 bd Bonne-Nouvelle – 75010 Paris

Informations candidats : Tel. 01 42 02 17 40

Pour l'édition 2009, trois thèmes ont été définis :

1- Choisir le vélo : des initiatives pour convaincre et encourager ce choix

2- Des trajets quotidiens à vélo sûrs et facilités

3- Vélo et insertion sociale

Vous avez jusqu'au 17 septembre 2009 pour vous inscrire

La remise des prix aura lieu le 9 octobre 2009, lors du 18^e Congrès du Club des villes et territoires cyclables à La Rochelle.

Règlement du concours

Les candidats sont classés en trois catégories :

1. Collectivités territoriales — les Communes et leurs groupements, les Départements, les Régions, les structures dépendant des collectivités territoriales (missions locales pour l'emploi, offices de tourisme, conseils municipaux d'enfants ou de jeunes...).

2. Associations — les associations ou fédérations d'usagers de la bicyclette, ainsi que les associations de défense de l'environnement, de consommateurs, de parents d'élèves, les comités de quartier...

3. Entreprises, établissements — les entreprises, leurs comités d'entreprise ou d'établissement, leurs salariés, ainsi que les administrations publiques et leurs services.

Les candidats doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des 3 thèmes de l'édition 2009

Si un même participant candidate pour deux ou trois des thèmes, il doit présenter des dossiers distincts, pour chacun de ces thèmes.

Les 3 thèmes de l'édition 2009

1- Choisir le vélo : des initiatives pour convaincre et encourager ce choix

Ce thème vise à distinguer des actions encourageant le report modal de la voiture vers le vélo. Ces actions peuvent être de natures très diverses : mesures financières, actions de communication et de promotion de l'usage du vélo sur des trajets, dans le cadre de plans de déplacements école, de plans de mobilité d'entreprises ou de collectivités publiques, amélioration de la sécurité des itinéraires cyclables...

Sont particulièrement visées les initiatives et les réalisations qui s'inscrivent dans une dynamique de report modal, c'est-à-dire celles qui, partant d'un état des lieux, définissent des objectifs et des moyens pour diminuer le recours à la voiture particulière. Les réalisations favorisant la combinaison vélo et transports collectifs, les actions de communication sur l'usage excessif de la voiture en hyper-centre ou sur les atouts du vélo (forme physique, respect de l'environnement)... entrent également dans ce thème.

2- Des trajets quotidiens à vélo sûrs et facilités

Des itinéraires plus sûrs, des stationnements sécurisés, des recommandations relatives à la pratique et au comportement non seulement des cyclistes, mais de tous les usagers de la rue... Ce thème vise à distinguer des actions qui améliorent la sécurité des cyclistes et la lutte contre le vol des vélos. Les actions peuvent être de natures très diverses : aménagements cyclables, choix d'itinéraires, information des cyclistes, promotion auprès des non-utilisateurs, vélo écoles, actions sur les obstacles réels ou supposés à la pratique du vélo en ville...

3- Vélo et insertion sociale

Autour du vélo peuvent cristalliser des actions d'insertion, d'animation des quartiers, de développement social, de loisirs pour tous...

Ce thème distinguera des initiatives à caractère social pour lesquelles le vélo a été à la fois l'occasion de rassembler des énergies et fait l'objet d'un projet commun.

Le jury

Les prix sont attribués par un jury présidé par le Coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo.

Il est constitué de représentants :

- du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat,
 - du Centre d'études techniques et de recherches sur les transports urbains (Certu),
 - de l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (Ademe),
- des représentants des membres du Comité de Promotion du Vélo :
- le Club des villes et territoires cyclables,
 - l'Association des départements cyclables,
 - la Fédération française de cyclotourisme (FFCT),
 - la Fédération française de cyclisme (FFC),
 - le Conseil national des professions du cycle,
 - la Fédération professionnelle du sport et des loisirs (FPS),
 - la Fédération française des usagers de la bicyclette (FUBicy),
- ainsi que de personnalités qualifiées.

Critères d'évaluation :

- la qualité de la présentation du dossier de candidature,
- la possibilité d'évaluer les résultats,
- l'implication de l'autorité responsable,
- le caractère innovant,
- le caractère participatif de la démarche,
- la pérennité de la démarche,
- la valeur d'exemple pour d'autres lieux ou dans d'autres structures.

Remise des prix lors du 18^e Congrès du Club des villes et territoires cyclables, le 9 octobre 2009 à La Rochelle

Les initiatives lauréates feront l'objet d'une large information auprès des publics impliqués dans la mise en œuvre des politiques cyclables, auprès des médias et du grand public. Les lauréats seront également dotés de vélos